



Demande de prêt familiale 200K sur 35K

Par Richard le DUC

Bonjour,

Est ce possible que ma mère me prête 200K sur 35 ans? doit t'il y avoir un taux d'interêt? quelle serait il? pourriez vous m'éclairer légalement?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Tout est possible, à condition de le formaliser par écrit et de déclarer au fisc ce prêt.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35751/0_1]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35751/0_1[/url]

Si intérêts, ils doivent être déclarés comme revenus par votre mère. Le taux d'usure légal ne doit pas être dépassé (4.25% au 1Q2025).

Par Isadore

Bonjour,

Je précise que les intérêts ne sont pas obligatoires.

Vis-à-vis du fisc et de vis frères et s?urs il est conseillé de garder précieusement les preuves du remboursement (relevés de comptes) pour prouver que c'était bien un prêt et pas une donation.